

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 27 Pluviôse, an VIII.



Grand mécontentement des Piémontais contre les Autrichiens. — Convocation des états de la Suede. — Discours de Fox & de Shéridan dans l'assemblée du club des Wight. — Cherté excessive du pain en Angleterre. — Observation sur le discours de Pitt. — Promotions militaires. — Projet de loi sur les cautionnemens. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE; rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

De Turin, le 24 janvier (4 pluviôse).

Le mécontentement qui regne dans le Piémont est si grand, que les Autrichiens paroissent y craindre une insurrection générale : pour la prévenir, le général Mélas a défendu, sous des peines très-sévères, de porter toute espece d'armes : mais les Piémontais, plutôt que de se laisser désarmer, résistent à force ouverte, & beaucoup d'Autrichiens tombent sous leurs coups. Ce qui prouve encore la haine des Piémontais contre les Autrichiens, c'est la résistance qu'ils opposent à ceux qui veulent les enrôler. Cette résistance est si grande, que le général Mélas semble avoir renoncé au projet de former un corps d'armée piémontaise.

SUEDE.

De Stockholm, le 24 janvier (4 pluviôse).

Dès que le roi a conclu une alliance intime avec son ennemi naturel, la Russie, il a fait une proclamation, en date du 15 de ce mois, pour convoquer les états du royaume à Norrköping, le 10 mars prochain. Cette proclamation doit être publiée le 26 de ce mois. Le couronnement se fera à Norrköping, lors de la réunion des états.

PRUSSE.

De Berlin, le 31 janvier (11 pluviôse).

Le roi a défendu qu'on importât dans ses états aucune étoffe de soie & de coton, provenant de manufactures étrangères, à moins qu'il n'existât point de fabriques pareilles dans les pays de sa domination.

Sur la demande faite par le gouvernement français au gouvernement prussien, de changer le nom de ses agens de commerce en France, qui portent le nom de consuls, il a été décidé que les consuls prussiens seroient désormais appelés *agens de commerce*.

Le landgrave de Hesse-Cassel est dans cette ville.

La nouvelle de la retraite des Russes, qui a été communiquée officiellement au comte d'Alventleben par le ministre de Russie, a causé ici beaucoup d'étonnement & de joie à la cour & à la ville.

IRLANDE.

De Dublin, le 1^{er} février (12 pluviôse).

Il y a eu aujourd'hui une assemblée des citoyens de Dublin, qui ont voté à l'unanimité une pétition au parlement contre l'union.

La corporation de cette ville a remis la sienne, avec les cérémonies d'usage, au représentant de la cité.

Les villes de Limerick, de Doronpatrick & un grand nombre d'autres, ont également voté des pétitions contre le projet d'union.

Le général Nugent vient de déclarer le comté d'Antrim hors de la constitution & sous la loi martiale.

ANGLETERRE.

De Londres, le 7 février (18 pluviôse).

La chambre des communes, formée en comité de subsides, a voté, pour le service naval de l'année courante, 110,000 hommes, en y comprenant 22,600 soldats de marine.

Le club des Whig a tenu le 4 février (15 pluviôse) une assemblée dans laquelle M. Fox a prononcé un discours dont voici les principaux traits : « J'ai cru devoir, a-t-il dit, sortir de ma retraite pour alier prendre part à l'important débat qui devoit décider si, après sept années de guerre, de calamités & de profusions, nous étions disposés, oui ou non, à accueillir des propositions de paix. Le résultat de ce débat me renvoie dans ma retraite; car une majorité de 265 contre 64, c'est-à-dire contre l'opinion publique qui réprouve la note du lord Grenville, s'est levée en faveur du ministre. Et cependant qui peut douter que ces mêmes hommes n'eussent voté de cœur & d'ame avec le ministre, s'il avoit consenti à négocier, & n'eussent présenté avec lui une fervente adresse de remerciemens à sa majesté? La constitution a donc perdu sa puissance active, puisque le corps des représentans non-seulement a cessé d'être l'organe de l'opinion publique, mais est en pleine révolte contre elle ».

« L'ère nouvelle de la guerre, a dit ensuite M. Shéridan, vient de réveiller la nation entière! Qu'on daigne la consulter & l'on verra si elle consent à sacrifier son dernier schelling, & la dernière goutte de son sang pour la maison

de Bourbon : car, voilà la véritable question à décider ; tel est l'objet avoué de cette exécrationnable guerre. Qu'on ose donc l'interroger ce peuple Anglais, qu'il dise s'il est prêt à tout abandonner & à tout souffrir pour garantir les droits divins, héréditaires, inviolables de la maison de Bourbon. La dette nationale d'Angleterre est de près de cinq cent millions sterling, qu'on peut partager en deux colonnes : la première est le fruit de nos longues guerres pour résister à la maison de Bourbon ; la seconde, le résultat de nos efforts pour la replacer sur le trône ».

D'après les nouvelles que l'on vient de recevoir de sir Hom Popham, notre agent militaire près la cour de Russie, tout doit être déjà arrangé avec cette cour au sujet du nouveau corps russe qui sera pris à notre solde. On attend sous peu ces auxiliaires, qui iront sans doute renforcer leurs compatriotes à Jersey & Guernesey.

De notre côté, on parle plus que jamais d'une nouvelle expédition ; le général Abercrombie en aura, dit-on, le commandement. Nous avons eu ce moment 50 vaisseaux de guerre, armés en flûte, capables de transporter une armée de 20,000 hommes.

On annonce l'arrivée dans cette ville d'un frère de d'Autichamp.

Le prix du pain étoit, le 4 février (15 pluviôse), à 8 sols de France; celui du sac de farine à 95 schelling (111 liv. tournois).

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Extrait d'une lettre de Zurich, du 8 janvier (19 pluviôse).

On assuroit que sous peu la Suisse seroit évacuée des deux parties, & déclarée neutre par convention mutuelle. La retraite de plusieurs corps & les assurances de personnes d'importance contribuoient à rendre ces assertions vraisemblables, & un malheureux s'abandonne volontiers à des espérances flatteuses. Mais ces mouvemens rétrogrades n'avoient lieu que parce que les frontières étoient si épuisées de toute espèce de subsistances, qu'à peine elles pouvoient encore procurer une vie précaire à leurs habitans.

Chaque jour on voit ici le triste spectacle de l'arrivée de 50, 70 ou 100 enfans du canton de Glaris & des environs, que leurs parens sont obligés d'envoyer dans l'intérieur de la Suisse, parce qu'ils ne peuvent plus les nourrir. Ces enfans sont réduits à chercher une ame sensible & compatissante qui leur accorde un asyle & la nourriture, dont leur pays commence à manquer absolument. Nous avons déjà vu plusieurs centaines de ces infortunés, & il doit en venir davantage. Malgré notre propre misère, on a gardé beaucoup de ces enfans dans notre ville. On cherche à leur donner une éducation qui les mette à même de gagner leur vie, si leurs familles n'étoient plus en état de leur accorder quelque soutien à l'avenir.

Tel est l'état d'un pays qui étoit autrefois l'asyle de la paix ; où les hommes ennuyés du tourbillon des grandes villes alloient chercher la nature ; où l'homme souffrant espéroit retrouver la santé, & l'homme persécuté un refuge ; où le voyageur se fixoit pour la vie, lorsqu'il n'avoit eu que le projet de le traverser ! Il faudra des siècles pour oublier et réparer nos pertes.

L'armée française est toujours dans un état pénible : malgré la sollicitude du gouvernement, elle manque d'une foule de choses. La malheureuse Helvétie risque de devenir une seconde fois le théâtre de la guerre.

De Berne, le 9 février (20 pluviôse).

Quelqu'un a eu l'idée bizarre, mais très-heureuse d'engager le célèbre Lavater à faire un voyage en Allemagne & dans le nord de l'Europe, pour recueillir des offrandes de l'humanité en faveur des malheureux de l'Helvétie. Lavater a montré un grand desir de s'acquitter de ce devoir envers ses concitoyens infortunés. On croit qu'il se mettra bientôt en route, & l'on espère beaucoup de son voyage. A Schwitz & à Emfleden, dans le canton de Waldstätten, ce pays si célèbre par son infortune, on a établi des sociétés économiques. Le but de cette institution est de chercher des moyens de soulager ces contrées, soit en créant de nouvelles sources d'industrie, soit en utilisant celles qui existent déjà. On cherchera à en établir de semblables dans d'autres districts.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Paris, le 26 pluviôse.

C'est sans aucun motif qu'on a répandu le bruit qu'à compter du semestre prochain, le service des arrérages de la dette ne seroit plus fait en bons au porteur, admissibles dans les impôts. Cette assertion allarmante pour les rentiers est dénuée de tout fondement. Le mode de paiement en bons sera conservé, & les créanciers de l'état doivent se rassurer entièrement à cet égard.

— Les espérances d'une paix prochaine avec l'Autriche sembloient hier fort accréditées.

— Les ex-députés Dumas, Quatremere & André (de la Lozère), sont arrivés aujourd'hui à Paris. Suard y est aussi depuis hier.

Le premier pourra montrer avec orgueil les travaux de sa retraite, si l'excellent journal militaire, qui est très-estimé en Angleterre & en Allemagne, est de lui comme on l'assure. Beaucoup d'exemplaires ont même été répandus en France. On remarque par-tout le talent de l'écrivain, le jugement de l'homme de guerre & de l'homme d'état ; l'on y retrouve toujours l'impartialité qui doit caractériser ces mémoires du tems, précieux dépôts pour l'histoire. L'auteur se trahissoit seulement quelquefois, par les mouvemens d'un cœur français.

— Les élèves de Sicard ont eu, avant-hier, le plus grand succès dans une séance publique du lycée des arts ; ils doivent aussi avoir un exercice public dans leur hospice, le premier ventôse, à dix heures du matin.

— Maret, libraire au Palais Egalité, est détenu au Temple depuis 15 jours.

— Hier, vers huit heures du matin, le feu s'est manifesté dans une chambre, au quatrième, d'une maison, Pont-Michel, vis-à-vis la rue du Hurepoix. Les secours ont été si prompts & si bien dirigés, que l'incendie qui s'annonçoit d'une manière alarmante, a été arrêté sur-le-champ. Le citoyen qui occupoit cette chambre a péri.

— L'on avoit dit qu'une épidémie s'étoit manifestée dans les hôpitaux de la commune de Lyon, & qu'elle y occasionnoit des ravages considérables. Le bureau central du canton de Paris a pris auprès de celui de Lyon tous les renseignemens nécessaires, & il assure à ses concitoyens que cette nouvelle est tout-à-fait controuvée.

— Une réunion des écrivains, orateurs & poètes les plus distingués de l'Italie, a eu lieu hier chez le citoyen Serra, ligurien, pour entendre le célèbre improvisateur Gianni, & donner à quelques républicains français une idée de ce

genre de composition qui, chez nous, est entièrement inconnu.

Le musicien qui accompagne le poète improvisateur est aussi improvisateur. Celui qui accompagnoit les chants de Gianni est le célèbre Brusasco.

Parmi les divers sujets d'improvisation, on en a distingué deux. Le premier donné par un Français, étoit : « L'heureuse délivrance de trois Irlandais-Unis qui faisoient partie de l'expédition d'Irlande, & qui, ayant été pris par les Anglais, & condamnés à mort, n'ont échappé au supplice que par la générosité de trois guerriers français qui se sont adroitement substitués à eux, dans la prison, au moment de l'échange. »

Le second sujet étoit : « Le premier amour d'un écolier. »

— Le général Brune a rétabli la commune de l'Orient dans la constitution qui avoit été suspendue pour elle comme pour toutes les communes du Morbihan.

Ce général a déclaré que c'étoit une justice rendue au patriotisme des habitans de l'Orient. Il a réduit la réquisition militaire dont il l'avoit frappée (en lui demandant d'abord deux cents mille francs écus, douze mille paires de souliers & trois mille capotes de drap bleu) à soixante mille francs écus, deux mille paires de souliers & mille capotes, imputables sur toutes leurs impositions directes de l'an 8. Il a parfaitement accueilli les commissaires de l'Orient, qui ont été le trouver à Vannes.

— Trois bâtimens, ayant à bord un grand nombre de patriotes bannis de Naples, viennent d'entrer dans le port de Toulon. Le nombre des victimes des événemens politiques dont ce pays a été le théâtre, depuis le rétablissement de l'autorité royale jusqu'au 3 nivôse, s'élève à 16 décapités, enfermés 88, condamnés à mort & enfermés par grace 12.

— L'Espagne a demandé au roi de Prusse avec succès son intercession auprès du ministre britannique en faveur de Napper-Taudy, & de ses compagnons d'arrestation.

— Nous donnerons demain une notice de l'éloquent éloge de Washington par Fontanes. Il sera en vente chez Agasse, & à l'ancienne librairie de Dupont, rue de la Loi.

Observations essentielles sur le discours de M. Pitt.

M. Pitt n'a dit nulle part dans son discours, d'une manière directe & absolu : *Dans aucun cas ne traitez avec Bonaparte* ; comme le lui fait dire le journal officiel. La phrase de M. Pitt présente un sens absolument opposé.

— Après avoir examiné la solidité d'une pacification dans les circonstances actuelles de la France, & discuté les diverses présomptions d'instabilité : — « Que faut-il conclure de ce qui précède, ajoute le chancelier de l'échiquier ? non pas que nous ne devons en aucun cas traiter avec Bonaparte, mais que nous ne devons nous y décider que d'après l'expérience & l'évidence des faits ».

M. Fox, dans son discours, relève ainsi ce passage : — « Le ministre vient de nous dire : — Je ne prétends pas qu'il ne puisse y avoir certains cas où nous devons traiter avec Bonaparte ; mais ce sera à certaines conditions : il nous faut expérience & évidence des faits. — Eh ! quelle est cette expérience qu'attend le ministre ? quelle doit être le caractère de ces faits ? — Qu'y a-t-il de précis, de positif, de praticable dans tout cela ? » &c. &c.

M. Pitt & lord Grenville reprochent à Bonaparte le mot, insignifiant comme tant d'autres, du citoyen Monge, que la

république française & le gouvernement anglais ne pouvoient exister ensemble. Ils trouvent que cette phrase, dans la bouche d'un ami confidentiel de Bonaparte, a une sorte de caractère officiel. Que dira M. Pitt de l'imprécation suivante, prononcée dans la chambre des communes en 1795, imprimée dans treize éditions successives, & répétée mille fois par M. Burke, l'ami, le confident intime de M. Pitt, & membre du conseil privé du roi. Je citerai ses propres expressions :

« If ever we enter into France, we must enter into it as into a country of assassins, with whom no modified hostility is to be waged, and where all that is not battle, must be military execution. »

Si jamais nous mettons le pied en France, nous devons y entrer comme dans un pays d'assassins, qui n'ont aucun droit d'être traités suivant les loix de la guerre ; & où tout ce qui n'est point bataille, doit être exécution militaire. M.

Au rédacteur du Publiciste.

Nous voyons, par les derniers papiers américains, que les explications données par le gouvernement français, promettent la réconciliation prochaine des deux républiques. Le président des Etats-Unis s'est déterminé en conséquence à envoyer trois commissaires à Paris. Cette mesure pacifique du gouvernement n'a pas obtenu l'approbation du parti des fédéralistes outrés : ils ont bien voulu seconder le gouvernement de toute leur influence & de tous leurs moyens, tant qu'ils l'ont cru disposé à provoquer une rupture avec la France ; & se sont fait, pour la première fois, parti de l'opposition, quand ils l'ont vu prêt à envoyer des missionnaires de paix.

Ces mêmes hommes qui avoient fait profession jusque ici de préconiser, sans mesure & en toute occasion, la haute sagesse & l'intégrité de l'administration ; qui s'étoient fait les patrons et les garans de son indépendance constitutionnelle, changèrent tout-à-coup de marche & de langage, & osèrent condamner l'envoi des commissaires en France, comme une mesure impolitique & tendant à compromettre la dignité & la sûreté de l'état.

Quel fut le résultat d'une pareille conduite ? Ils ont prouvé à tous les hommes impartiaux, à tous les bons esprits, aux véritables patriotes, qui veulent rester Américains, aussi indépendans de l'Angleterre que de la France, que ces prétendus amis du gouvernement ne se sont montrés tels ; que quand ils ont cru celui-ci ennemi de la France ; qu'ils n'étoient par conséquent que les amis de l'Angleterre ; qu'une faction étrangère, obéissant aux suggestions secrètes, égaree par les manœuvres sourdes de ses agens.

Une autre conséquence aussi grave, est qu'en se séparant du gouvernement, ils ont perdu leur principale force, & se sont trouvés d'autant plus foibles contre leurs adversaires de l'ancienne opposition. S'ils n'ont pas jeté du côté de ceux-ci toute la force de l'administration, ils ont rapproché l'opposition du gouvernement, au moins en apparence ; ils ont donné à l'opposition tous les amis sages & modérés du gouvernement ; & c'est ainsi qu'ils ont assuré son triomphe sur le parti du fédéralisme, en s'isolant, en s'affaiblissant eux-mêmes, & sur-tout en isolant le gouvernement. On n'a pas tardé à voir les effets de cette dislocation de partis. Le juge M. Keau, anti-fédéraliste & zélé promoteur de la pacification avec la France, vient d'être élu, gouverneur de Pensylvanie, & M. Monro, gouverneur de Virginie.

Les papiers américains annoncent qu'en conséquence de cette nomination, le fameux ou plutôt l'infame *Porcupine* se propose de transporter ses presses de Philadelphie à New-York. On sait que le gazetier, qui a pris le nom de *Porcupine*, porc-épi, est un Anglais envoyé de Londres par le gouvernement britannique, avec de bonnes lettres de crédit & de bonnes instructions, pour établir dans les Etats-Unis une feuille anti-gallicane. Il étoit impossible de choisir un agent plus capable de remplir les vues, de servir les passions & les intérêts de ses commettans. Il est impossible de concevoir & d'exécuter avec plus de profondeur, de vigueur & d'adresse un plan de diffamation & de bouleversement. Son argent, ses intrigues & ses libelles n'ont que trop réussi à multiplier en Amérique les ennemis de la France ; mais l'état actuel de l'opinion dans les Etats-Unis prouve que la masse du peuple est restée pure. Il ne falloit pas moins que sa vigoureuse constitution morale, pour résister à l'action continue du poison que sa plume distille chaque jour.

« Nous avons réchauffé dans notre sein, dit un des papiers du gouvernement, un serpent dont le venin corrode tout ce qu'il touche, & n'est pas plus fatal au vice qu'à la vertu. Cet étranger, qui doit au patronage d'une classe d'hommes respectables, mais abusés,

la consistance qu'il a prise parmi nous, ne met plus de bornes à son audace ; il se croit en droit de tout immoler à son égoïsme national, à ses préjugés, à ses passions. Après avoir abreuvé sa plume de tout le fiel de la calomnie ; après avoir noirci de ses poisons le caractère d'une grande & respectable nation, il a osé pénétrer jusque dans le sanctuaire de notre cabinet, & souiller de son écume le premier magistrat des républiques américaines. — C'est à cet homme que l'opposition doit tous ses triomphes. — Et de combien de nouveaux malheurs ne menace-t-il pas la patrie, cet émissaire de discordes, chargé de disséminer, sur notre terre vierge, les germes de haines & de dissolution, dont le développement est, en ce moment même, si fatal à l'ancien monde ».

Signé, MASCLÉT.

C O N S U L A T.

Arrêté du 21 pluviôse, an 8.

Bonaparte, premier consul de la république, arrête :

Art. 1^{er}. Le citoyen Louis Colli, officier ci-devant attaché au service du Piémont, est confirmé dans le grade de général de brigade.

II. Le citoyen Raimaldy, ci-devant adjudant-général au service du Piémont, est admis à servir dans le même grade à l'armée d'Italie.

III. Le citoyen David, officier ci-devant attaché au service du Piémont, est confirmé dans le grade de chef de brigade, auquel il a été promu provisoirement par le général en chef Moreau, à l'armée d'Italie.

IV. Le citoyen Léon Levassieur est nommé général de brigade.

V. Le général de division Olivier est nommé inspecteur-général aux revues.

C O R P S L É G I S L A T I F.

Séance du 26 pluviôse.

Sur la proposition d'un membre, l'assemblée dérogeant à son règlement, arrête que toutes les fois qu'elle procédera à la formation d'une liste de candidats, le nombre de suffrages que chaque citoyen aura obtenu sera toujours indiqué.

Un membre en annonçant la mort du citoyen Anquetin, membre du corps législatif, fait arrêter, 1^o. qu'il sera fait mention au procès-verbal de ce décès ; 2^o. qu'une députation de vingt-quatre membres assistera demain aux funérailles du citoyen Anquetin ; 3^o. l'envoi d'un message au sénat conservateur, pour l'instruire qu'il vogue une place dans le corps législatif.

Le tribunal annonce, par un message, qu'il a voté l'adoption du projet de loi relatif à la division du territoire & à l'organisation de l'administration intérieure,

A deux heures, les citoyens Defermont, Duchâtel (de la Gironde) & Marmont, conseillers d'état, sont introduits. Defermont, l'un d'eux, présente un projet de loi relatif au cautionnement. En voici les principales dispositions :

Il sera fourni un cautionnement par les régisseurs, administrateurs & employés des régies & administrations des postes, des domaines, de l'enregistrement, des douanes, de la loterie nationale & par les notaires.

Les cautionnements seront versés au trésor public, en numéraire, d'après le tableau annexé à la présente, pour servir aux dépenses de l'an 8.

Les citoyens qui devront fournir des cautionnements, sous-

criront trois obligations, payables de deux mois en deux mois.

A compter de l'an 9, il sera fait des fonds pour le paiement des intérêts des cautionnements, à raison de cinq pour cent.

Les citoyens sujets à la présente, & qui ne s'y conformeront pas, seront tenus, s'ils sont employés de régie ou d'administration, de cesser toutes fonctions ; s'ils sont notaires, ils seront condamnés à payer une amende équivalente à la moitié du prix du cautionnement qu'ils doivent fournir.

Defermont expose les motifs du projet de loi, dont les besoins de l'état, le défaut de rentrée des impositions, le peu d'activité des ventes de bien nationaux, l'impossibilité d'établir de nouveaux impôts, l'inexpérience des impôts indirects nouvellement établis, commandent l'adoption. Néanmoins le gouvernement met la plus grande économie dans les dépenses, & il espère même ne point employer les 600 millions qui ont été affectés au service de cette année. Mais la campagne va s'ouvrir, & il est nécessaire d'avoir des fonds. Le moyen proposé peut en procurer ; il sera d'autant moins difficile d'en donner à ceux auxquels on en demande, qu'ils n'ont jamais cessé d'être payé régulièrement. Les notaires qui ne sont pas, comme les autres citoyens auxquels cet appel de fonds est fait, salariés des deniers de l'état, sont de toutes les classes de citoyens, celle qui a le moins perdu à la révolution. Les employés à la loterie ont déjà reçu le remboursement du premier cautionnement qu'ils avoient fourni. Lorsque l'ordre judiciaire sera organisé, on pourra en demander également aux greffiers & aux huissiers près les tribunaux.

La discussion de ce projet est indiquée au 7 ventôse. Il sera communiqué au tribunal.

Bourse du 26 pluviôse.

Rente provisoire, 10 fr. 50 c. — Tiers consol., 19 fr. 75 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 1 fr. 10 c. — Bons $\frac{1}{2}$, — Bons $\frac{1}{4}$, 9 fr. — Bons d'arrérage, 87 fr — Bons pour l'an 8, 65 fr. 75 c.

Essai sur le perfectionnement des arts chimiques en France, par J. A. Chaptal, de l'institut national & conseiller d'état, in-8^o. de 96 pages. A Paris, chez Deterville, libraire, rue du Batoir, n^o. 16, quartier de l'Odéon. Prix, 1 fr. 50 cent. ; papier bleu, 2 fr. 50 cent. ; & franc de port, 50 cent. de plus.

L'auteur de cet ouvrage, connu par sa célébrité en chimie, vient de consigner dans cette brochure les principes les plus clairs & les mieux établis. Il a rassemblé, dans six feuilles d'impression, le plan le plus vaste, le plus politique, & on peut le dire, le seul à suivre pour faire fleurir les arts & l'industrie nationale. La nature de notre feuille ne permettant pas l'analyse d'un tel ouvrage, nous nous bornons à faire des vœux pour que les idées qu'il renferme soient mises à exécution, & à engager ceux de nos lecteurs, qui prennent intérêt aux arts, à se pénétrer des vérités qui y sont répandues.

Rentrée du citoyen Sicard à l'institution nationale des sourds-muets, nouvelle en prose, lue dans la séance publique de la société philotechnique du 20 pluviôse an 8 ; par J. N. Bouilly, auteur de *L'Abbé de l'Épée*. A l'ancienne librairie de Dupont (de Nemours), rue de la Loi, n^o. 1251. Prix, 40 cent. & 50 cent. franc de port.

Cette petite brochure fait le plus grand honneur aux presses de cette librairie pour l'exécution typographique : on n'en peut gueres voir de plus soignée ; on sent au reste quels droits l'intéressant auteur de *L'Abbé de l'Épée* avoit à traiter ce sujet, & quel charme il a dû y répandre.